



# FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION NOYELLES-LES-SECLIN - 2019



Monsieur <input type="checkbox"/>	Madame <input type="checkbox"/>	Mademoiselle <input type="checkbox"/>
Nom : .....		
Prénom : .....		
Adresse : .....		
.....		
Code postal : 59139      Ville : NOYELLES-LEZ-SECLIN		
Numéro de téléphone : .....		
Adresse mail : ..... @ .....		

## Je sollicite l'octroi d'une subvention :

« **Sportive** » (pour un sport pratiqué hors de Noyelles qui n'est pas proposé dans la commune) et j'y joins la licence (faisant mention du coût payé) ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention de 28 €.

« **Danse** » et j'y joins l'attestation de l'Ecole faisant mention de l'âge de mon enfant et du coût payé, ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention de 28 €.

« **Stages sportifs** » et j'y joins l'attestation de l'association noyelloise (faisant mention de l'âge de mon enfant, du stage suivi, du coût de la formation et du nombre de jours fréquentés), la copie du certificat de non-imposition (avant décote) pour les familles non imposables ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention (sur la base de 20 jours maximum et qui ne pourra pas être supérieure au montant à charge de la famille) de 5.15 € par jour et par enfant pour les familles imposables ou 6.25 € par jour et par enfant pour les familles non-imposables.

« **Centre aéré du mois d'août** » (pour la fréquentation d'un centre aéré extérieur) et j'y joins une attestation de séjour (faisant mention de l'âge de mon enfant, du coût payé et du nombre de jours fréquentés), délivrée par le Directeur de l'ALSH, une attestation de l'employeur (des deux parents) précisant l'absence en juillet, la copie du certificat de non-imposition (avant décote) pour les familles non imposables ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention (sur la base de 20 jours maximum) de 5.15 € par jour et par enfant pour les familles imposables ou 6.25 € par jour et par enfant pour les familles non-imposables.

(Attention, non cumulable avec la subvention « Colonie de vacances »)

« **Classe de découverte** » (pour un séjour de classes de découverte ou de neige organisé par les Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre scolaire) et j'y joins une attestation de séjour (faisant mention de l'âge de mon enfant, du coût payé et du nombre de jours fréquentés), délivrée par le Directeur de la colonie de vacances ou l'organisateur du séjour, la copie du certificat de non-imposition (avant décote) pour les familles non imposables ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention (sur la base de 20 jours maximum) de 6.25 € par jour et par enfant pour les familles imposables ou 8.10 € par jour et par enfant pour les familles non-imposables. (Attention, non cumulable avec la subvention « Centre aéré »)

« **Séjour linguistique** » (pour un séjour linguistique organisé par les Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports dans le cadre scolaire) et j'y joins une attestation de séjour (faisant mention de l'âge de mon enfant, du coût payé et du nombre de jours fréquentés), délivrée par le Directeur de la colonie de vacances ou l'organisateur du séjour, la copie du certificat de non-imposition (avant décote) pour les familles non imposables ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention (sur la base de 20 jours maximum) de 6.25 € par jour et par enfant pour les familles imposables ou 8.10 € par jour et par enfant pour les familles non-imposables. (Attention, non cumulable avec la subvention « Centre aéré »)

« **Colonies de vacances** » (pour une colonie de vacances agréée par les Services Départementaux de la Jeunesse et des Sports et non organisée par la commune) et j'y joins une attestation de séjour (faisant mention de l'âge de mon enfant, du coût payé et du nombre de jours fréquentés), délivrée par le Directeur de la colonie de vacances ou l'organisateur du séjour, la copie du certificat de non-imposition (avant décote) pour les familles non imposables ainsi que mon RIB pour obtenir une subvention (sur la base de 20 jours maximum) de 6.25 € par jour et par enfant pour les familles imposables ou 8.10 € par jour et par enfant pour les familles non-imposables. (Attention, non cumulable avec la subvention « Centre aéré »)

« **Façade** » (pour les constructions achevées avant le 31 décembre 1970) et je remplis le formulaire spécial après accord de la Déclaration Préalable de travaux. *Pour plus de détails, se renseigner en Mairie.*

### **Cadre réservé à l'Administration**

#### **Pièces jointes au formulaire :**

- Relevé d'Identité Bancaire
- Licence sportive
- Attestation
- Certificat de non-imposition avant décote
- Délibération

Reçu le :                    /                    /                    par

Complet

Pièces à réclamer :